



Communiqué de presse du comité de pilotage du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

Boudry/Cortaillod/ /Milvignes, le 14 septembre 2023

Projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes Les législatifs des trois communes ont dit oui à la convention de fusion

Les législatifs de Boudry, Cortaillod et Milvignes ont adopté jeudi soir la convention de fusion devant donner naissance à la commune de Basse-Areuse. La population sera appelée à se prononcer le 26 novembre.

Une étape déterminante vers la fusion de Boudry, Cortaillod et Milvignes vient d'être franchie. Jeudi soir, les Conseillers généraux des trois communes se sont penchés sur le projet de convention de fusion pour la nouvelle commune de Basse-Areuse. Les trois législatifs ont adopté la convention. Le bureau du comité de pilotage de la fusion s'en félicite. Il remercie les conseillères générales et les conseillers généraux de leur confiance.

Le détail des votes

Le législatif de Cortaillod a validé le texte sans opposition (30 voix pour), avec 6 abstentions.

A Milvignes, la convention a été adoptée par 27 voix pour, 2 contre et 8 abstentions.

A Boudry en revanche, les avis étaient plus partagés. Le oui l'a finalement emporté avec 19 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

Les prochaines étapes

Pour permettre à la population d'avoir toutes les informations sur le projet de fusion avant la votation, trois réunions publiques auront lieu dans les communes concernées. Le 31 octobre à Cortaillod, le 1er novembre à Boudry et le 2 novembre à Milvignes.

Une votation populaire sera organisée le 26 novembre. En cas de oui, la nouvelle commune fusionnée verrait le jour le 1er janvier 2025.

Contacts : Philippe DuPasquier, président du COPIL, 079 638 01 23
Virginie Pilault, responsable communication, 078 618 89 43

www.fusion-bcm.ch